

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 octobre 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU PREMIER
MINISTRE DE MALAYSIA

[Traduction]

M. l'Orateur: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'Orateur d'un très distingué visiteur, l'honorable Tun Abdul Razak, premier ministre de Malaysia.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Bien qu'il n'occupe sa haute fonction que depuis relativement peu de temps, le premier ministre s'est acquis une réputation enviable en qualité de chef éclairé d'un pays progressiste et d'une importante nation du Commonwealth.

Il y a quelques semaines à peine, monsieur le premier ministre, votre gouvernement et votre Parlement accueilleraient, pour sa réunion annuelle, l'Association des parlementaires du Commonwealth. Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de vous remercier et de remercier vos collègues et votre gouvernement de l'hospitalité généreuse dont vous avez en cette occasion fait preuve à l'endroit des députés et des sénateurs qui y représentaient le Parlement canadien.

[Français]

Au nom de tous mes collègues, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

[Traduction]

Au nom de mes collègues de la Chambre des communes, je vous souhaite, monsieur le premier ministre, la plus chaleureuse bienvenue.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

LA CULTURE CANADIENNE

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU
MULTICULTURALISME DANS UN CADRE BILINGUE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce matin, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement a accepté toutes les recommandations soumises par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le volume IV du rapport, et qui concernent les ministères et les organismes fédéraux. Les honorables députés se souviendront que ce volume traite de «l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, et des mesures à prendre pour sauvegarder cet apport».

Le volume IV étudie à fond le pluralisme ethnique et culturel de notre pays, ainsi que la condition de nos diver-

ses langues et cultures, questions que les spécialistes ont trop longtemps négligées.

Aux yeux de la Commission, du gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les Canadiens, il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement.

La Commission était persuadée que l'adhésion à un groupe ethnique ne dépend pas tellement de l'origine ou de la langue maternelle, mais du sentiment d'appartenir au groupe et de ce que la Commission appelle «la volonté collective du groupe d'exister». Le gouvernement partage ce point de vue.

• (11.10 a.m.)

Tout homme verrait sa liberté entravée s'il se trouvait enfermé pour toujours dans un compartiment culturel déterminé uniquement par sa naissance ou sa langue. Il est donc essentiel que tout Canadien, quelle que soit son origine ethnique, puisse apprendre au moins l'une des deux langues dans lesquelles le pays conduit les affaires publiques.

Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens. Une politique de ce genre devrait permettre de réduire la discrimination et la jalousie qu'engendrent les différences de culture. Pour que l'unité nationale ait une portée personnelle profonde, il faut qu'elle repose sur le sens que chacun doit avoir de sa propre identité; c'est ainsi que peuvent naître le respect pour les autres, et le désir de partager des idées, des façons de voir. Une politique dynamique de multiculturalisme nous aidera à créer cette confiance en soi qui pourrait être le fondement d'une société où régnerait une même justice pour tous.

Le gouvernement accordera son aide et son encouragement aux divers groupes ethniques et culturels qui contribuent à structurer et à vivifier notre société. Il va les inciter à partager les valeurs de leurs cultures avec les autres Canadiens; ainsi ils enrichiront notre vie à tous.

C'est surtout aux institutions artistiques et culturelles anglophones qu'allait, dans le passé, l'aide gouvernementale. Mais dernièrement, le gouvernement, s'inspirant particulièrement des recommandations formulées par la Commission dans les trois premiers volumes de son rapport, a entrepris de combattre les préjugés qui nuisent à la langue et à la culture françaises. Ces derniers mois, le gouvernement a pris des mesures pour affecter des crédits au financement de centres culturels et éducatifs destinés aux autochtones. La politique que j'annonce aujourd'hui tient compte des revendications des autres collectivités culturelles qui, en tant qu'éléments essentiels du Canada, disent mériter que le gouvernement les aide à prendre part à la vie régionale et nationale, conformé-